

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE PASSATION DE POUVOIRS DE L'UNCA
PARIS – 11 MARS 2011**



**PAR MONSIEUR LE BATONNIER SYLVAIN CAILLE
PRESIDENT ELU**

Mes chers confrères,
Mes chers amis,

Je suis très sensible à la confiance que le conseil d'administration vient de me témoigner ; je l'en remercie bien vivement et je veillerai à m'en montrer digne.

Monsieur le président,
Monsieur le bâtonnier, mon très cher Bernard,

Ta nomination en qualité de président d'honneur de l'Unca, ces applaudissements chaleureux et unanimes de la part du conseil d'administration sont une reconnaissance forte de ce que tu as fait pour l'Unca au cours d'une présidence qui n'a pas laissé indifférent.

Avec l'énergie que l'on te connaît, la vitalité qui est la tienne et la fulgurance comme carburant, tu as emporté l'Unca vers les plus hauts sommets.

Que tu en sois, à nouveau, chaleureusement, remercié.

A ces remerciements, je veux également y associer ton prédécesseur, le past-président Alain Marter, qui m'a fait l'honneur de me faire entrer au Bureau de l'Unca et m'a honoré de sa confiance en me demandant d'être à ses côtés lors du contrôle de la Cour des comptes. Il a apporté à l'Unca sa modernité qui en est fait, aujourd'hui, un organisme de la profession à la pointe du progrès.

Je bouscule un peu le protocole car, en premier lieu, je tiens à saluer la présence de mon bâtonnier, Emmanuel Masson. Une longue amitié nous unit.

Sa présence n'est pas anodine. Il est accompagné du bâtonnier Claude Vandermaesen, premier président de la Carpa de Lille et membre d'honneur de l'Unca.

Mon cher Claude, tu aurais dû être un des premiers présidents de l'Unca. L'histoire en a décidé autrement. Il aura alors fallu attendre plusieurs décennies pour que l'Unca ait, pour la première fois, un président venu du Nord de l'Île-de-France (et même du nord de Paris) ; je vous remercie d'être venu saluer cet événement.

Monsieur le président de la Conférence des bâtonniers, monsieur le bâtonnier de Paris,

Au-delà de l'honneur, votre présence est également un signe d'amitié.

Nous nous connaissons, pour avoir déjà travaillé ensemble.

C'était, il y a dix ans déjà, au sein de la commission règles et usages du Conseil national des barreaux, présidée par le bâtonnier Henri Ader, également ancien Président de l'Unca.

Comme les trois mousquetaires, nous étions quatre puisqu'y siégeait également le discret mais efficace Denis Talon.

Nous nous croyons autorisés, monsieur le bâtonnier, à nous considérer comme vos disciples.

Nous pouvons, tous les trois, dire : "*sans vous, nous ne serions pas là*".

Enfin, last but not least, monsieur le président du Conseil national des barreaux, nous nous connaissons aussi de longue date.

Vous étiez président de la Conférence des bâtonniers lorsque j'étais membre du Conseil national élu sur la liste ordinale.

A cette époque où les pouvoirs du Conseil national des barreaux n'étaient pas ceux d'aujourd'hui et qu'il m'apparaissait nécessaire de les renforcer, vous m'aviez répondu : "*de par mes origines, je suis girondin et non jacobin*".

Je serais rassuré de vous savoir toujours dans cet état d'esprit et l'organisme qu'est l'Unca conserve toute sa place dans la profession, malgré les conclusions un peu hâtives d'un pré-rapport sur la gouvernance.

Pour ma part, je n'entends être ni un renégat à l'égard de l'institution dont j'ai été membre, ni un traître à l'égard de l'institution dont je prends la présidence.

Nos deux institutions doivent entretenir, entre elles, un esprit de partenariat, chacune dans son domaine.

Il n'est naturellement pas question pour l'Unca de contester le rôle politique de représentation nationale du Conseil national des barreaux et des missions qui lui ont été dévolues par la loi.

En contrepartie, le rôle de l'Unca ne doit pas être contesté et il est salué, d'ailleurs par les barreaux.

Nos domaines d'intervention sont différents.

Lorsque le technique veut faire de la politique et, réciproquement, lorsque le politique se mêle de technique, le succès n'est généralement pas au rendez-vous.

Il convient d'entretenir entre nos institutions un esprit de partenariat dégageant une synergie dans l'intérêt supérieur de la profession et de nos confrères, au-delà des intérêts particuliers de nos institutions.

Les conventions qui viennent d'être signées entre vous-même et mon prédécesseur sont les exemples prometteurs de ce qu'il faut continuer à faire. L'Unca répondra toujours présente avec loyauté aux sollicitations du Conseil national des barreaux, comme elle l'a toujours fait.

Il faut d'autant plus continuer que la tâche qui nous attend est immense. Les enjeux sont préoccupants.

Je propose au conseil d'administration, pour les deux années à venir, de diriger les travaux de l'Unca vers les trois axes majeurs suivants :

- aide et assistance des Carpa dans leur gestion financière et leur permettre d'assumer leurs charges
- aide et assistance des Carpa dans la gestion des fonds d'aide juridictionnelle, des autres aides et notamment de la garde à vue à la suite de la réforme
- aide et assistance à la profession dans la création d'un outil informatique interne et mutualisé.

I – LES ENJEUX FINANCIERS

Avec un taux Eonia qui se maintient en dessous de 1 % (sa remontée n'a été qu'un bref répit), il y a toujours le feu à la maison, comme le disait mon prédécesseur, il y a un moins de deux ans en sonnant l'alerte.

L'incendie est loin d'être éteint, même si les Carpa ont appris à maîtriser leur budget et à diversifier leurs placements.

L'Unca apportera, naturellement, son assistance aux Carpa afin de rechercher les placements les plus adaptés et les plus performants dans le strict respect de la réglementation.

C'était l'une des missions originelles de l'Unca et l'une des raisons essentielles qui avait amené le bâtonnier Claude Lussan à créer et à promouvoir l'Unca.

Si ce n'est plus la seule raison d'être, elle demeure toujours essentielle et avec plus d'acuité que jamais.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au bâtonnier Jean-Louis Denard, en ces temps mouvementés, de continuer à apporter sa précieuse expertise au Bureau en tant que conseiller technique.

Le regroupement des Carpa s'impose plus que jamais.

L'Unca apportera aide et assistance aux Carpa qui s'orienteront dans la voie du regroupement comme elle l'a toujours fait, que ce soit pour des regroupements consentis ou des regroupements contraints, comme dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire.

A ce sujet, je me réjouis de voir le regroupement simultané de neuf Carpa dans le ressort de la cour d'appel de Douai sous l'égide du bâtonnier Jean-René Wattez, même s'il s'est montré d'une extrême discrétion à mon égard, ne voulant pas me placer en situation délicate à l'égard de la Carpa de Lille.

Il faut suivre cet exemple.

II - ASSISTANCE DES CARPA ET DES CONFRERES DANS LE SERVICE DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE

La loi du 10 juillet 1991, en confiant aux Carpa, le règlement final des indemnités d'aide juridictionnelle aux confrères, a permis de réduire, de manière considérable, les délais de paiement et d'en organiser la traçabilité.

A cette réussite, l'Unca y a grandement contribué, ainsi que l'ont reconnu le sénateur Roland du Luard et la Cour des comptes dans leur rapport, contrairement à ce que pensaient quelques esprits chagrins.

Ce système fonctionnant à la satisfaction de tous, on aurait pu espérer que l'on ne change pas un système éprouvé, efficace et en définitif peu coûteux pour l'Etat.

Il n'en est rien et on est passé à l'adage "*ne pas faire simple quand on peut faire compliqué*". Sous couvert des Sar, l'institution des pôles Chorus et des chefs de cour comme ordonnateurs secondaires, on a créé un intermédiaire supplémentaire dans le règlement des missions d'aide juridictionnelle.

La mise en place de cette déconcentration, inhérente à la Lolf et au logiciel Chorus de Bercy pour la gestion des dépenses de l'Etat a entraîné des grippages dans le rouage des règlements, de sorte que l'Unca a reçu, quotidiennement, un courrier volumineux des bâtonniers et des présidents de Carpa, se trouvant, totalement, démunis de fonds et ne pouvant faire face aux règlements qui leur incombaient.

Dans le meilleur des cas, cette situation ne sera que transitoire, même si elle reste préoccupante au regard des disparités de fonctionnement des Sar, sans parler de l'amointrissement des produits financiers devant couvrir les charges de service de l'aide juridictionnelle.

A nouveau, l'Unca ne ménagera ni son assistance aux Carpa pour régler ces questions matérielles et permettre aux Carpa de recevoir leur dotation dans des délais satisfaisants.

Au-delà de ces réponses au problème immédiat, je souhaite que l'Unca se livre à un véritable travail de réflexion et de prospective afin de trouver des solutions éventuellement alternatives permettant aux Carpa de disposer, à nouveau, en temps et en heure des fonds d'Etat et d'effectuer les placements financiers permettant la rémunération des charges afférentes à l'aide juridictionnelle qui pèsent sur la profession.

Ces solutions passeront, nécessairement, par un développement informatique conséquent.

III – PROPOSER A LA PROFESSION UN OUTIL INFORMATIQUE INTERNE ET MUTUALISE

C'est le troisième thème que je vous propose pour les deux années à venir.

Aux esprits chagrins qui estimerait que ni l'Unca, ni les Carpa n'ont à s'occuper d'informatique, je ferai observer qu'en 1991, certains prétendaient que ni les Carpa, ni l'Unca n'avaient à s'intéresser aux questions d'aide juridictionnelle.

L'Unca s'en est occupée pour le plus grand confort de la Chancellerie et pour le bien-être des confrères.

Or, elle n'a pu faire la satisfaction de tous que parce qu'elle s'est dotée d'un équipement informatique adéquat : c'est, par exemple, le logiciel pour la gestion des fonds d'Etat, agréé par la Chancellerie mais toujours non homologué ; ceci dit, la Cour des Comptes l'a reconnu comme efficace lors de son enquête.

L'Unca a acquis, au fil du temps, une compétence technologique remarquable et il serait regrettable, sinon criminel, de ne pas en faire profiter la Profession.

Faut-il encore rappeler l'impérieuse nécessité qui s'est présentée à l'Unca de devoir racheter en urgence les sources des logiciels locaux lors des défaillances des prestataires qui, de surcroît, ne satisfaisaient qu'imparfaitement aux exigences textuelles.

Que de chemins parcourus depuis la décision prise en 1996 de développer le logiciel Tronc commun, jusqu'à l'annuaire de références du Rpv.

Conformément à la motion votée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du mois d'octobre, l'Unca doit proposer un outil informatique toujours interne à la profession, la mettant à l'abri de défaillances toujours possibles de prestataires extérieurs.

Voilà la feuille de route que je vous propose pour les deux années à venir.

Les chantiers sont nombreux et vastes.

C'est pourquoi, au-delà de la tenue de l'assemblée générale, lors de la convention nationale, il m'est apparu, ainsi qu'au Bureau, de tenir une seconde assemblée générale.

En effet, les assemblées générales de convention nationale sont, nécessairement, formelles et brèves ; ce serait insuffisant au regard des tâches qui nous attendent.

Je vous propose, donc, la tenue d'une assemblée générale, le 24 juin prochain, à Paris.

Je vous remercie de votre attention.

Bâtonnier Sylvain Caille,
Président